

## Formule d'engagement à l'adoption spirituelle

Très Sainte Vierge Marie, Mère de Dieu,  
et vous tous, les Anges et les Saints,  
poussé par le désir de venir en aide aux  
enfants à naître, moi .....,  
je prends la ferme résolution  
et je promets qu'à dater du .....,  
en la fête de

.....  
j'adopte spirituellement un enfant  
dont le nom est connu de Dieu,  
et que pendant neuf mois je prierai chaque  
jour pour qu'il ait la vie sauve  
et pour qu'après sa naissance,  
il connaisse une vie juste et droite.

Je m'engage : à réciter chaque jour la  
prière ci-dessous, à réciter une dizaine de  
chapelet.

## Merci

de nous aider

à faire connaître l'adoption  
spirituelle afin de contribuer  
par cette arme spirituelle à la  
défense de la vie.

A la suite de Saint Jean Paul II,  
prendre sa place dans la lutte  
pour l'Evangile de la Vie  
et sauver des vies !

## Prière quotidienne

Seigneur Jésus,  
par l'intercession de ta Mère Marie,  
qui t'a mise au monde avec amour,  
et de Saint Joseph,  
l'homme de confiance  
qui a pris soin de toi,  
je te prie pour l'enfant à naître  
que j'ai adopté spirituellement  
et qui se trouve en danger de mort.

Je t'en supplie,  
donne à ses parents  
assez d'amour et de courage  
pour le laisser naître à la vie  
à laquelle tu l'as destiné. Amen.

Nous avons besoin de vos retours pour continuer  
à développer en France l'adoption spirituelle.  
N'hésitez pas à nous faire part  
de votre engagement :

Soeur Agnès - Consacrée diocésaine  
860 Bd Jule Michelet  
83100 TOULON  
carmisericorde@gmail.com

# Adoption spirituelle



d'un  
enfant  
à naître

- **Qu'est-ce que l'adoption spirituelle ?**

L'adoption spirituelle s'adresse à toute personne quel que soit son état de vie, et consiste à prier pour un enfant en danger d'être tué dans le sein de sa mère.

Elle dure **9 mois**, durant lesquels nous récitons chaque jour une dizaine de chapelet (un « Notre Père » et dix « Je vous salue Marie » ainsi qu'une prière spéciale à l'intention de l'enfant et de ses parents.

Les enfants et les jeunes peuvent s'y engager, sous la responsabilité de leurs parents.

Il est bon de noter la date où l'on a commencé et celle où l'on terminera.

- **Comment est née l'adoption spirituelle ?**

Elle a vu le jour à la suite des apparitions de Fatima, comme réponse à l'appel de la Sainte Vierge à réciter le chapelet pour les péchés qui blessent le plus son Cœur Immaculé. C'est en 1987 qu'elle s'est implantée en Pologne d'où elle s'est répandue dans le monde.

- **Quels sont les fruits de l'adoption spirituelle ?**

L'adoption spirituelle parvient à guérir les profondes blessures intérieures causées par l'avortement.

Elle permet aux mères de retrouver la confiance en la Miséricorde Divine tout en leur apportant la paix du cœur, et le pardon du Seigneur.

Etant un don très concret, désintéressé et personnel, elle aide en particulier les jeunes à forger leur caractère, à lutter contre l'égoïsme et à retrouver la joie de la paternité responsable en leur permettant d'entrer dans le regard de Dieu sur l'amour et la sexualité.

En apprenant à prier régulièrement et à agir positivement, elle approfondit le sens de la prière quotidienne souvent négligée.

Elle peut être un facteur de renouveau de la prière commune et de l'amour au sein de la famille, ou d'amis, ou même au sein de votre paroisse.

- **Combien de fois peut-on s'engager à l'adoption spirituelle ?**

Plusieurs fois, à condition d'avoir tenu son engagement précédent. Par contre, il ne faut pas prendre plus d'un seul enfant à la fois. A chaque nouvel enfant, il faut prononcer un nouvel engagement.



- **Pouvons-nous savoir qui est cet enfant adopté ?**

Le nom et l'origine de l'enfant sont connus de Dieu seul.

- **Comment pouvons-nous être sûrs que Dieu écoute notre prière ?**

Notre certitude s'appuie sur la toute-puissance et l'infinie Miséricorde de Dieu, qui est l'auteur de la vie et dont la volonté est que tout enfant conçu puisse vivre et être entouré de l'amour de ses parents.

- **L'Adoption spirituelle se trouve-t-elle interrompue du fait d'avoir été oublié pendant une longue période ?**

Une longue interruption – d'un mois ou deux – met fin à l'adoption spirituelle. Il faut alors renouveler son engagement et s'efforcer d'y être fidèle. Dans le cas d'une brève interruption, il faut continuer l'adoption spirituelle, en prolongeant la prière du nombre de jours que nous avons oubliés.

- **Comment l'engagement se déroule-t-il ?**

Il est recommandé que cet engagement soit pris en présence d'un prêtre ou d'un diacre.